

www.gouache.fr 4, rue Dufrénoy 75116 Paris Tel. +(33) 1 45 74 75 92 Fax. +(33) 1 45 74 76 52 contact@gouache.fr

CONDITIONS GENERALES DES NOTATIONS

SUR L'APPLICATION WHO KNOWS

Version en vigueur au [12/05/2023]

ARTICLE 1. DESCRIPTION DES NOTATIONS

WHO KNOWS propose une fonctionnalité permettant aux Utilisateurs d'évaluer les Professionnels et/ou Jobber, et aux Professionnels et/ou Jobber d'évaluer les Utilisateurs, consécutivement à la réalisation de Service(s) (ci-après dénommé l'(les) « Notation(s) »).

La publication d'une Notation est obligatoire pour clôturer la réalisation du Service.

Une Notation est réalisée par l'attribution d'une (1) à cinq (5) étoiles, une (1) étoile étant entendue comme la note la plus basse.

La Notation est accompagnée de sa date de publication ainsi que la date de réalisation du Service dont elle a fait l'objet.

Chaque Profil Utilisateur, Professionnel ou Jobber dispose d'une moyenne arithmétique recensée de l'ensemble des Notations reçues, allant de un (1) à cinq (5), et accompagnée du quota d'étoiles correspondant.

ARTICLE 2. ATTRIBUTION, PUBLICATION, MODIFICATION ET SUPPRESSION DES NOTATIONS

2.1 Attribution d'une Notation

Une Notation ne peut être émise par un Utilisateur, Professionnel ou Jobber qu'à l'issue de la réalisation effective d'un Service avec un Utilisateur, Professionnel ou Jobber avec lequel il est entré en contact via l'Application.

Une Notation devra être attribuée par l'Utilisateur, le Professionnel ou le Jobber immédiatement à compter de la réalisation du Service lorsque l'Utilisateur, le Professionnel ou le Jobber aura reçu une notification sur l'Application l'y invitant.

L'Utilisateur, le Professionnel ou le Jobber devra ensuite indiquer le nombre d'étoiles correspondantes, d'une (1) à cinq (5) étoiles, cette dernière étant la note la plus haute et la meilleur satisfaction quant au Service. Il devra cliquer ensuite sur l'onglet « [A compléter] » pour valider sa Notation.

2.2 Publication des Notations

En cliquant sur [onglet à compléter], la Notation de l'Utilisateur, du Professionnel ou Jobber sera ensuite publiée et prise en compte dans la moyenne de l'Utilisateur, du Professionnel ou Jobber noté sous vingt-quatre (24) heures.

La Notation ne mentionne pas le Pseudo de l'Utilisateur, Professionnel ou Jobber l'ayant émis.

2.3 Modification et Suppression des Notations

Suivant la publication de sa Notation, l'Utilisateur, le Professionnel ou le Jobber ne pourra pas la modifier ou la supprimer ultérieurement.

ARTICLE 3. CRITERE DE CLASSEMENT DES NOTATIONS

Les Notations n'étant constituées que d'une attribution d'étoiles et d'une moyenne associée, les Notations ne sont pas présentées sous forme de classement mais d'une moyenne générale attribuée à chaque Utilisateur, Professionnel ou Jobber et évoluant au fil des Notations qui lui sont attribuées.

ARTICLE 4. ABSENCE DE CONTROLE DES NOTATIONS

WHO KNOWS n'exerce aucun contrôle sur la Notation émise par les Utilisateurs, Professionnels ou Jobber.

ARTICLE 5. ABSENCE DE CONTREPARTIE FOURNIE EN ECHANGE DU DEPOT D'UNE NOTATION

Toute Notation publiée par/pour un Utilisateur, Professionnel ou Jobber ne fait ou ne pourra faire l'objet d'une quelconque rétribution ou contrepartie, financière ou de toute autre nature.

ARTICLE 6. DELAI DE CONSERVATION ET DE DIFFUSION D'UNE NOTATION

A compter de la date de publication de la Notation, cette dernière sera comptabilisée dans la moyenne attribuée au Profil de l'Utilisateur, du Professionnel ou Jobber.

La suppression du Profil d'un Utilisateur, Professionnel ou Jobber n'emporte aucune conséquence sur les Notations qu'il aura émis au préalable, sa notation restant comptabilisée auprès de tout Utilisateur, Professionnel ou Jobber qu'il aurait noté.